

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024121320

Séance du 13/12/2024

Référence
2024121320

Objet de la délibération
TARIFICATION DES BOISSONS, ALIMENTATION ET ACTIVITES POUR LE MARCHE DE NOEL ET AUTRES MANIFESTATIONS 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
20	16	20

Date de la convocation
29/11/2024

Date d'affichage
14/12/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 13/12/2024

Et

Publication ou notification du :  
29/11/2024

L' an 2024 le 13 Décembre à 18 heures , le Conseil Municipal de notre Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE RECEPTION DE LA MAIRIE sous la présidence de M. ROLLAND Thierry, Maire

**Présents** : Mmes : PROUVEUR Aurore, BONNEEL Audrey, HARDY Nicole, CARPENTIER Florine, FLEUROUX Stéphanie, MM : ROLLAND Thierry, REFFAS Alain, JONVILLE Yves, FOUQUART Paul, DEFFONTAINE Bernard, FAUCHILLE Patrice, LEPERS Jean-Pascal, DUPAS Philippe, JOLY Julien, SELOSSE Olivier, DE NANTEUIL Christian

**Excusés** : D'HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX Stéphanie, POULAIN Brigitte ayant donné procuration à JONVILLE Yves, LIEVAIN Michel ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, LEBRUN Nathalie ayant donné procuration à PROUVEUR Aurore.

**Absents non excusés** :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PROUVEUR Aurore

**Objet de la délibération** : TARIFICATION DES BOISSONS, ALIMENTATION ET ACTIVITES POUR LE MARCHE DE NOEL ET AUTRES MANIFESTATIONS 2025

Pour le prochain marché de Noël et toutes autres manifestations, la commune propose à la vente des boissons, de la nourriture, et autres articles ; de ce fait il y a lieu de délibérer pour en fixer les tarifs pour l'année 2025 :

<b>BOISSONS</b>	
Bière	3.00 €
Vin / Vin pétillant	2.50 €
Jus de fruits / soda	2.50 €
eau plate ou gazeuse	1.00 €
café	1.00 €
Vin chaud / Chocolat chaud	2.50 €
<b>ALIMENTATION</b>	
Chips	1.00 €
Hot dog	3.50 €
Croque Monsieur	3.50 €
Crêpe et gauffre	3.50 €
Sandwich	3.50 €
Pain bagnat	4.50 €
<b>AUTRES ARTICLES</b>	<b>3.00 €</b>

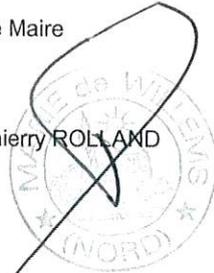
Après discussion, le Conseil Municipal approuve la décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 13/12/2024

Le Maire

Thierry ROLLAND



La Secrétaire de séance

A signature in blue ink, consisting of stylized initials, is written on the page.